GUIDE D'ACCOMPAGNEMENT

So Bénévole

FONDACTION DU FOOTBALL

Le guide « So Bénévole » a été conçu afin de vous aider à répondre au mieux aux différentes problématiques que votre club peut être amené à rencontrer sur la question du bénévolat. Vous y retrouverez, de manière simple et pédagogique, des conseils pour favoriser l'accueil de nouveaux bénévoles, leur valorisation et l'animation de la vie bénévole ainsi que des informations sur les aides existantes à votre disposition.

SOMMAIRE

Éditos 3

Introduction 5

1/ Méthodologie 7

Le dispositif « So Bénévole » 8

Engagements et outils 9

Une étape préalable à ne pas négliger :
la définition souhaitée d'un "projet club" 12

2/ Étapes clefs du programme 13

Étape 1 : Recruter et Accueillir 15

Étape 2 : Former 33

Étape 3 : Valoriser et Animer 41

3/ Autres informations pratiques 45

Le planning des petites tâches 46

Participez à la vie du club 47

Les dispositifs territoriaux existants 48

Les frais engagés dans le cadre d'une mission bénévole :
défiscalisation ou remboursement 50

Charte d'information du Bénévole 52

Programme Volontaires EURO 2016 53

4/ Présentation du FondaCtion du Football 55

So
Bénévole

Le mot de Patrick Braouezec
Président du FondaCtion du Football

Chers amis,

Après 6 saisons consacrées à l'accompagnement des clubs de football sur le volet social, éducatif et citoyen, l'Association de Préfiguration de la Fondation du Football (APFF) devient le FondaCtion du Football, fonds de dotation du football français. Cette nouvelle structure juridique inscrit son action dans le prolongement du travail accompli par l'APFF depuis 2008 en matière d'innovation sociale. Cette démarche d'innovation s'est notamment illustrée à travers la mise en œuvre du dispositif éducatif et citoyen "Respect Tous Terrains", qui constitue aujourd'hui le socle du programme éducatif fédéral lancé par la FFF à la rentrée 2014.

Dans la continuité de son rôle de laboratoire de l'innovation sociale dans le football, le FondaCtion du Football s'est penché sur un sujet au cœur des préoccupations des clubs de football amateurs : le bénévolat.

Dès 2010, la 1ère édition du Panorama Sociétal du Football Français soulignait l'incroyable force du bénévolat dans le football français avec plus de 400 000 bénévoles œuvrant sur le territoire au service du football. Conscient du déficit d'outils à la disposition des clubs pour attirer de nouveaux bénévoles, les former et les accompagner dans leurs missions, le FondaCtion du football s'est attaché à rassembler, organiser et synthétiser les informations et documents utiles sur le sujet.

Ce travail a abouti à la création d'un guide d'accompagnement intitulé "So Bénévole" conçu en lien étroit avec les clubs, la FFF, les instances du football et des spécialistes du bénévolat.

L'objectif de ce nouveau programme est de proposer une boîte à outils à destination des clubs ; il permet aux dirigeants de clubs, notamment grâce à ce guide d'accompagnement, de disposer d'aides méthodologiques, de fiches pratiques et d'exemples d'actions à mettre en œuvre au sein de leurs clubs. Ce guide sera testé auprès des clubs-pilotes dès la saison 2014/2015 avec la volonté d'améliorer le dispositif avant sa généralisation à l'horizon 2016.

Notre action s'inscrit également dans une vision plus globale des enjeux nationaux : la désignation de **l'engagement associatif comme grande cause nationale 2014** par le Premier Ministre marque une étape importante dans la reconnaissance du rôle essentiel et pourtant souvent méconnu que les associations jouent dans la société civile, au service de l'intérêt général.
Parallèlement, le FondaCtion du Football prolonge son action sur ce thème à travers un travail de prospective visant à identifier l'évolution des formes du bénévolat dans le football français et proposer de nouvelles solutions.

Merci pour votre engagement autour du programme "So Bénévole".
Nous espérons que ce nouvel outil répondra à vos attentes.

Le mot de Noël Le Graët,
Président de la Fédération Française de Football

Les bénévoles, véritables animateurs de nos associations sportives, sont aujourd'hui plus que jamais essentiels à l'organisation et à l'animation du football français.

Le programme « Volontaires EURO 2016 » constitue une opportunité unique pour chacun de s'impliquer dans un événement exceptionnel et de faire rayonner les valeurs qui nous animent. La fidélisation des bénévoles et notre capacité à en attirer des nouveaux constitueront des enjeux forts de ce championnat et de l'héritage que nous souhaitons lui faire porter.

Je salue à ce titre le dispositif « So Bénévole » lancé par le FondaCtion du Football qui accompagne les clubs dans leur démarche d'animation de la vie bénévole et s'attache à proposer des outils et solutions visant à enrayer les difficultés rencontrées sur le terrain. Car si la volonté d'engagement des bénévoles est toujours intacte, leur implication doit aujourd'hui pouvoir prendre de nouvelles formes pour tenir compte des évolutions de la société et notamment de la nouvelle répartition du temps disponible.

Le mot de Lionel Boland,
Président de la Ligue du Football Amateur

Les bénévoles sont la clé de voûte du football français. Grâce à leur engagement, c'est tout le football français qui vit, depuis l'accueil des licenciés jusqu'à l'organisation des rencontres en passant par l'animation de la vie des clubs.

La Ligue de Football Amateur a initié dès 1997 des opérations pour valoriser et encourager l'engagement bénévole dans le football. La « Journée Nationale des Bénévoles » convie chaque année plus d'un millier d'entre eux, de toutes les ligues françaises, autour d'un événement festif et rassembleur. L'opération « Bénévole du mois » invite, quant à elle, les Ligues et Districts à mettre en lumière, chaque mois, l'engagement d'un ou plusieurs bénévoles qui œuvrent le plus souvent dans l'ombre.

La Ligue de Football Amateur se réjouit tout particulièrement de cette nouvelle démarche innovante initiée par le FondaCtion. Le programme « So Bénévole » s'inscrit en cohérence avec les opérations de valorisation et les outils d'aide à la gestion et à l'administration des clubs développées par la LFA.

INTRODUCTION

"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial".

Définition du Conseil économique, social et environnemental
Février 1993

FONDACTION DU FOOTBALL

Depuis les États Généraux du Football en octobre 2010 et lors des différentes consultations menées par le FondaCtion du Football auprès des clubs-pilotes depuis, il est apparu qu'il devenait urgent de s'attacher aux enjeux liés au bénévolat.

Le bénévolat constitue en effet une ressource essentielle pour les associations en général et pour les clubs de football en particulier.

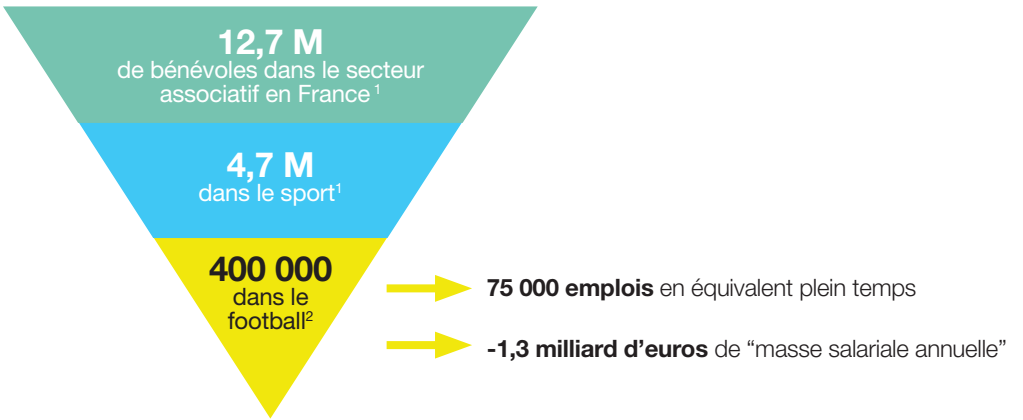

Avec ses 400 000 bénévoles, et une implication spécifique sans commune mesure des dirigeants bénévoles chiffrée à près de 600 h par an en moyenne, rien n'est comparable à l'engagement bénévole dans le football.
Depuis quelques années, cet engagement bénévole change de forme : il n'y a jamais eu autant de volonté de s'engager mais sur des missions ponctuelles et bien définies, sur des opérations précises et moins sur des projets à long terme.

L'engagement bénévole sur des actions pérennes (notamment de direction) dans le football est donc menacé.

Les clubs-pilotes ont exprimé la nécessité d'être accompagnés sur ce sujet et aujourd'hui, avec le lancement du programme "So Bénévole", il leur est proposé d'être guidés sur les différents volets du thème du bénévolat pour mieux recruter et fidéliser les bénévoles, forces vives du football français.

(1) Source : Enquête annuelle – France Bénévolat – La situation du bénévolat en France en 2013 – 10e édition
(2) Source : Panorama Sociétal du Football Français

MÉTHODOLOGIE

1

FONDACTION DU FOOTBALL

Objectifs

A court terme, l’objectif est d’organiser l’engagement des bénévoles dans le football en mettant en place des outils concrets et pratiques de « Gestion de la Ressource Humaine du Bénévolat » (évaluation des besoins, accueil, formation, valorisation) : c’est l’objet de ce guide.
A moyen terme, il s’agit de mener une réflexion tenant compte des évolutions structurelles de la société et d’évaluer leurs impacts sur l’engagement bénévole pour identifier et imaginer quelle sera la forme de l’engagement bénévole de demain dans le football français et s’organiser en conséquence.

Notre démarche

- **Informer sur les outils à disposition en matière de gestion de la ressource bénévole (dispositifs existants, interlocuteurs, formations, valorisation…) grâce à des supports simples et pédagogiques.**

- **Conseiller et accompagner les clubs sur la durée pour favoriser l’accueil de nouveaux bénévoles et l’animation de la vie bénévole en :**
  - encourageant à formaliser un « projet club »,
  - aidant à identifier les besoins et les missions à confier à l’équipe bénévole,
  - incitant au partage des bonnes pratiques,
  - proposant des temps-forts d’animation pour favoriser les échanges au sein du club.

- **Aider à valoriser les compétences acquises par les bénévoles dans le cadre des activités exercées au sein de votre club.**

- **Imaginer les nouvelles formes du bénévolat et proposer des actions et dispositifs innovants tenant compte des évolutions de l’engagement bénévole.**

Exemple de support de communication réalisé par un club amateur (FC Guichen) inspiré d’une célèbre affiche.

Pour mettre en œuvre ce programme, le FondaCtion du Football et les clubs-pilotes se répartissent les rôles de la façon suivante :

Pour le FondaCtion du Football

Une mise à disposition des outils suivants :

Un guide d'accompagnement

qui contient notamment :

- **des fiches d'information** et des conseils sur **trois thématiques** illustrant trois étapes clefs dans la vie d'un bénévole (**recrutement et accueil/formation/ accompagnement et valorisation**).
- des informations complémentaires sur différents sujets pratiques (interlocuteurs territoriaux de la vie associative, dispositifs de remboursement de frais, exemple de charte du Bénévole, …).

Un espace en ligne réservé aux clubs-pilotes sur le site du FondaCtion du Football

(www.fondaCtiondufootball.com) qui regroupe :

- l'ensemble des supports du présent guide ;
- des outils pour mettre en place les ateliers d'animation ;
- des actualités sur la mise en place du programme dans les clubs pilotes ;
- des documents complémentaires personnalisables.

Un suivi et une animation du programme

notamment via un espace en ligne et une communication régulière des équipes du FondaCtion avec les "référents FondaCtion".

Des propositions d'animations mensuelles

à mettre en œuvre tout au long de la saison pour faire vivre le dispositif et vous aider à l'animer au sein de votre club.

Une évaluation du dispositif en fin de saison

pour nous permettre de l'améliorer avant sa généralisation par la FFF à l'ensemble des clubs amateurs.

Pour les clubs-pilotes

Les clubs-pilotes s'engagent à mettre en œuvre, selon leurs besoins, des actions visant à recruter, former et valoriser leurs bénévoles.

Nomination d'un "référent FondaCtion"

qui, au sein de chaque club, est impliqué dans le dispositif « So Bénévole » :

- Il organise la **diffusion des messages et fiches** du présent guide et œuvre à la mise en place des animations mensuelles proposées.
- Il prend connaissance des actions en se connectant régulièrement sur le site **www.fondactiondufootball.com.**
- Il est à la fois **l'interlocuteur privilégié** du FondaCtion du Football et **le responsable de l'opération au sein du club** (renseignement des questionnaires, remontée des points positifs et proposition de nouveaux sujets à aborder,…).

Le référent aide également le FondaCtion du Football à améliorer le programme pour les saisons suivantes en dressant un bilan et en faisant remonter les points positifs et les points qu'il juge nécessaire d'aborder.

Calendrier des animations “So Bénévole”

Le programme “So bénévole” vise à donner aux clubs des éléments d’information sur la question du bénévolat mais a plus largement pour ambition de les inciter **à mettre en œuvre des actions favorisant l’accueil de nouveaux bénévoles, la formation de l’ensemble des équipes et leur valorisation.**

À cet effet, **un programme d’animations mensuelles à mettre en œuvre tout au long de la saison a été conçu** et sera accessible depuis l’espace en ligne réservé aux clubs pilotes sur le site internet www.fondaCtiondufootball.com.

Celui-ci propose différentes actions en matière d’accueil, de formation et de valorisation des bénévoles. Les référents FondaCtion du Football seront les interlocuteurs privilégiés dans la mise en place de ces différentes animations au sein de l’association.

Calendrier du programme d’animations

Le calendrier des actions proposées est susceptible d’être enrichi et d’évoluer en cours de saison. Voici les actions envisagées à ce jour :

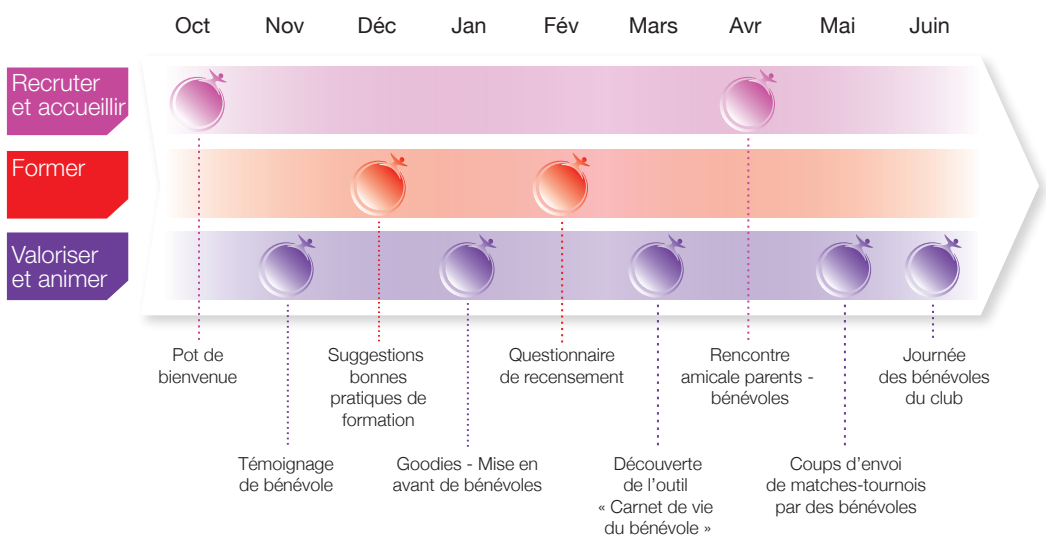

La définition souhaitée d'un "Projet Club"

En préalable à toute démarche d'animation et de gestion de la vie bénévole, il est essentiel que les clubs, comme toute structure associative, s'interrogent sur leur attractivité et leur capacité à mobiliser des forces vives autour d'un projet clair et motivant.

Dans ces conditions, **la définition et la formalisation d'un "projet club"** sont nécessaires pour développer les meilleures conditions de pratique au sein du club mais également pour créer un environnement propice au vivre-ensemble et à la convivialité. Un club dont les objectifs sportifs, éducatifs et associatifs ainsi que les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre seront clairement définis donnera à ses licenciés et bénévoles une vision claire du cap choisi et créera consécutivement les conditions d'un engagement fort de la part de ses équipes et adhérents.

La Fédération Française de Football est d'ailleurs très attentive à la mise en place dans chaque club de football d'un « projet club », décliné en 4 grands volets :

Le projet associatif

Organisation claire, cohérente, performante et sécurisante, dans le souci d'optimiser l'attractivité du club et de développer le bien-vivre ensemble.

Le projet sportif

Ambition sportive du club : organisation technique, participation aux rencontres sportives et normes d'entraînement, nouvelles pratiques proposées.

Le projet éducatif

Mise en avant de sa mission d'éducation par le sport et mise en place du programme éducatif fédéral.

Le plan de formation

Évaluation des besoins en matière d'encadrement et mise en place d'une politique de formation à destination des éducateurs et des dirigeants.

La capacité du club à développer des liens de solidarité au sein de l'association autour d'événements festifs et conviviaux et d'initiatives innovantes, sa détermination à mettre en œuvre des actions de promotion (journées portes ouvertes, participation à la Semaine du Football Féminin, outils d'information) et ses efforts pour impliquer chacun des bénévoles autour de son projet sont des éléments essentiels pour **assurer la pérennité des équipes bénévoles en place et favoriser l'accueil de nouveaux bénévoles.**

ÉTAPES CLEFS DU PROGRAMME

2

FONDACTION DU FOOTBALL

3 étapes clefs

sur lesquelles se concentrer pour accompagner le bénévole dans son parcours :

Recruter et Accueillir

- Communiquer sur les besoins du club en matière de bénévolat.
- Accompagner le club dans l'identification des missions à prendre en charge en proposant des « fiches de missions » indicatives sur les différents rôles assurés par les bénévoles au sein de l'association.
- Proposer des conseils pour communiquer sur les missions à pourvoir dans le club et cibler des actions en direction de nouveaux publics (femmes, jeunes…).

Former

- Présenter des formations existantes pour les dirigeants bénévoles et leurs différents modes de financement.

Valoriser et animer

- Conseiller les clubs, en mettant à disposition des informations, en proposant des actions à mettre en oeuvre en interne et en préconisant l'utilisation d'outils existants afin qu'ils soient en mesure d'accompagner et de mieux valoriser l'expérience bénévole.

ETAPE 1

RECRUTER ET ACCUEILLIR

2.1

FONDACTION DU FOOTBALL

Conseil 1

Systématiser l'existence d'outils de présentation du club de football et faire connaître son mode de fonctionnement

Pour rendre les clubs attractifs et recruter de nouveaux bénévoles, il est nécessaire de savoir présenter sa structure, ses particularités et son fonctionnement. De manière à faciliter la transmission de l'information auprès de tous, voici un exemple de fiche recensant l'ensemble des informations importantes sur le club, à diffuser largement auprès des membres de l'association, sur les panneaux d'information, sur le site internet, etc.

L'identité du club
- Nom du club
- Ligue
- District
- Localisation (adresse)

L'histoire du club

Son origine, les personnalités qui ont œuvré à sa création, son développement, ses partenaires historiques, son palmarès, etc.

Sa structure
- Le Comité de direction
- Le Bureau
- L'équipe dirigeante : noms et missions des présidents, vice-présidents, trésorier, secrétaire, etc.
- Les différents pôles : financer, administratif, communication, animation / vie du club, technique, sportif, éducatif, etc.
- Les bénévoles actifs au sein du club
- Etc…

Présentation du projet "club"
- La philosophie et les valeurs du club
- Les objectifs et les grandes orientations stratégiques pour les saisons sportives à venir
- Catégories et équipes existantes au sein du club
- Les événements organisés au cours de la saison sportive

Contacts
- Personne à contacter pour toute demande de renseignement
- Site internet
- Page Facebook / Compte twitter / etc.

Rappel : un club de football est une association régie par la loi du 1er juillet 1901 qui a pour but de promouvoir la pratique et le développement du football.

Conseil 2

Recenser les besoins en matière de bénévolat et les formaliser sous forme de fiches de missions

La formalisation du “projet club” est une étape importante lors de laquelle une évaluation des besoins peut être réalisée en fonction de l’organisation sportive définie, des actions envisagées et des événements programmés. Il s’agit de repérer les compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet club.

Les étapes pour recenser les besoins du club en matière de bénévolat :

Étape 1

Définir le nombre de bénévoles nécessaires et les missions à confier aux acteurs de l’association (bénévoles et/ou salariés) pour mettre en oeuvre les actions.

Étape 2

Identifier les compétences nécessaires à ces acteurs pour mener à bien leurs missions.

Étape 3

Identifier le volume d’activité pour que les actions soient réalisées dans les meilleures conditions possibles.

Si les compétences identifiées pour mener à bien le projet club ne sont pas disponibles au sein du club, il peut être envisagé de faire appel au soutien de nouveaux bénévoles.

Au moment de mobiliser de nouveaux bénévoles, il est essentiel d’être clair et pédagogue dans la présentation des missions à prendre en charge et de s’attacher à ne pas effrayer les bénévoles potentiels.

Les étapes pour mobiliser de nouveaux bénévoles :

Étape 1

Redéfinir les missions en fonction des disponibilités des personnes auxquelles on s’adresse.
Identifier le volume horaire et l’investissement attendus avec les disponibilités de chacun.

Étape 2

Proposer la prise en charge partagée de certaines missions.
Proposer aux bénévoles de travailler en équipe est souvent plus stimulant que déléguer une mission à un seul intervenant.

Étape 3

Présenter les missions à prendre en charge de manière claire et synthétique.
Cf des exemples de “fiches missions” détaillant les principales missions bénévoles du club de football amateur (à partir de la page 19).

Une dizaine de “fiches missions” types formalisant et présentant les principales missions sont proposées aux clubs. Celles-ci reprennent succinctement les qualités, centres d’intérêts et missions attachés aux postes-clés du club de football.

Attention : ces “fiches missions” sont données à titre indicatif, les informations qu’elles contiennent ne sont ni exhaustives, ni limitatives. Le temps nécessaire et les activités décrites peuvent varier en fonction des moyens, du projet associatif et de la structuration de chaque club. Certaines des missions décrites peuvent en outre être prises en charge par des salariés le cas échéant. Si vous avez des idées de fiches missions complémentaires, contactez-nous !

Les “référents clubs”

Pour certaines missions du club de football, un système de « référents clubs » a été mis en place par la FFF via l’intermédiaire des centres de ressources (Ligues et Districts) : « référent programme éducatif », « référent arbitrage », « référent foot féminin », « référent sécurité ». N’hésitez pas vous rapprocher de votre Ligue et/ou District pour toute information relative à ces référents.

Le bon réflexe : renseigner les référents de votre club via le logiciel Footclubs.

Fiche Mission

Je suis
Président du Club

Ma disponibilité : ≈ 20 heures par semaine*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : polyvalent et doté de talents d'organisateur et de communicant **+ + +**
J'aime : organiser un projet de A à Z, fédérer, développer et animer un réseau de partenaires **+ + +**
Je connais : le fonctionnement du club, les acteurs locaux **+ + +**

Mon soutien aux activités du club :

Responsabilités administratives et juridiques

Je dirige l'administration et la gestion du club : comptabilité, recrutement et gestion des ressources humaines, rapport annuels. Je valide les décisions du Bureau.

Je suis le garant du club devant la Justice, les collectivités et les partenaires.

Gestion et animation du club

Aux côtés des différents acteurs du club (licenciés, bénévoles, éducateurs), je définis et pilote le « projet club ».

J'agis main dans la main avec les équipes, je veille aux rôles et tâches de chacun.

Je suis responsable de la promotion de l'image du club et de son bon fonctionnement, j'établis des liens avec les partenaires, j'assure les relations avec les autorités publiques locales.

Côté terrain

Je coordonne les entraînements, les matchs et les compétitions du club.

Je mets en place un suivi des matchs des équipes du club.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

PRÉSIDENT DU CLUB ?
Un meneur d'équipes qui fédère l'ensemble de acteurs du club autour d'une ambition commune et défend les valeurs sociales du football.

Fiche Mission

Je suis
Vice-Président du Club

Ma disponibilité : ≈ 12 heures par semaine*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : polyvalent et organisé **+ + +**
J'aime : animer des équipes, jouer un rôle de conseil **+ + +**
Je connais : le fonctionnement et les acteurs du club **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

Activités administratives et juridiques

Je soutiens le Président du club dans l'administration et la gestion quotidienne du club.

Je représente le Président en son absence lors des réunions.

Gestion et animation du club

Je conseille et assiste le Président dans le pilotage du « projet club ».

Je joue un rôle de relais auprès de tous les acteurs du clubs. Je fais remonter leurs besoins auprès du Président.

Je veille aux bonnes relations avec les licenciés et leurs familles, les partenaires et les autorités publiques locales.

Côté terrain

J'assure la délégation du Président auprès des équipes du club.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

VICE-PRÉSIDENT DU CLUB ?
Le bras droit du Président, qui œuvre en étroite collaboration avec tous les acteurs du club.

Fiche Mission

Je suis
Secrétaire du Club

Ma disponibilité : ≈ 10 heures par semaine*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : pragmatique et organisé **+ + +**
J'aime : être au contact des licenciés et de l'environnement « foot » **+ + +**
Je connais : les règlements et le fonctionnement du club **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

Activités administratives et juridiques

J'agis en lien étroit avec l'ensemble des membres du bureau.

J'assure le secrétariat des réunions, l'application des décisions du Bureau, la diffusion au sein du club et les relations avec l'extérieur.

Je suis responsable de l'organisation de la saisie des licences en début de saison.

Gestion et animation du club

Je suis au cœur de la définition du projet club et de sa communication aux adhérents (licenciés et familles).

Je partage mes idées et suis force de proposition dans le fonctionnement et l'animation du club.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

SECRÉTAIRE DU CLUB ?
Un rôle-clé au cœur de la relation entre les dirigeants et l'ensemble des adhérents.

Fiche Mission

Je suis
Trésorier du Club

Ma disponibilité : ≈ 6 heures par semaine*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : pragmatique, précis et organisé **+ + +**
J'aime : les chiffres, tenir un budget **+ + +**
Je connais : le fonctionnement du club **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

Activités financières et administratives

J'agis en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs du club.

Je perçois, verse et enregistre les différents règlements et encaissements du club : l'ensemble des cotisations, les amendes des licenciés, les indemnités des arbitres officiels, etc.

Je prépare et donne le suivi du budget prévisionnel (état des dépenses et des recettes) pour les Comités Directeurs et j'établis et présente le rapport financier à l'Assemblée Générale annuelle.

Côté terrain

Je réalise un compte-rendu financier de chaque manifestation.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

TRÉSORIER DU CLUB ?
Un acteur essentiel qui garantit une gestion saine et optimisée du budget du Club et favorise sa pérennité.

Fiche Mission

Je suis
Responsable de la Communication du Club

Ma disponibilité : ≈ 5 heures par semaine*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : curieux, créatif et doté d'un bon relationnel/rédactionnel **+ + +**
J'aime : être au contact des acteurs du club, informer sur l'actualité du club **+ + +**
Je connais : l'organisation et les équipes du club, le fonctionnement des technologies de l'information (réseaux sociaux) **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

- J'agis en lien étroit avec tous les acteurs du club pour collecter les informations importantes : résultats et classement des équipes, actualités et événements du club, etc.
- Je crée et développe les supports de communication du club : journal du club, plaquettes de présentation à destination des partenaires, affiches, site internet du club, etc.
- Je suis en charge de la création et de la publication du journal du club, de la newsletter.
- Je partage mes idées et suis force de proposition dans le fonctionnement et l'animation du club.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

RESPONSABLE DE LA COMMUNICATION DU CLUB ?
Toujours au courant des dernières nouvelles pour faire connaître et rayonner le club !

Fiche Mission

Je suis
Responsable/Référent pédagogique du Club

Ma disponibilité : ≈ 5 heures par semaine*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : pédagogue, curieux, sensible aux valeurs éducatives du football **+ + +**
J'aime : transmettre, être au contact des jeunes **+ + +**
Je connais : l'organisation et les éducateurs du club, le planning des entraînements et stages des équipes jeunes **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

- J'assure l'animation et la coordination du programme en collaboration avec l'ensemble des éducateurs du club et en lien avec les équipes de jeunes du club, les arbitres, les parents.
- J'organise la diffusion des messages, fiches pédagogiques et des ateliers proposés dans le cadre du programme éducatif fédéral "Respect Tous Terrains".
- Je participe à la réunion d'information des "référents-clubs" dans mon secteur et suis l'interlocuteur privilégié des référents du District en charge du programme éducatif fédéral.
- Je suis force de proposition dans l'organisation d'animations ou d'évènements favorisant la transmission.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE DU CLUB ?
Un intervenant clé du « projet club » qui œuvre à l'éducation des jeunes et la transmission des valeurs fondamentales du football.

Fiche Mission

Je suis
Accompagnateur d'équipes pour les déplacements

Ma disponibilité : ≈ 3 heures par mois*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : d'un bon relationnel et conducteur sérieux **+ + +**
J'aime : être au contact des licenciés et des équipes du club **+ +**
Je connais : le code de la route ! **+ + +**

Mon soutien aux activités du club :

- En contact proche avec les responsables des équipes, j'organise le déplacement des jeunes pour les matches.
- Je les amène sur le lieu du match, leur apporte mon soutien et mes encouragements pendant la compétition et les reconduis à l'issue du match.
- Je montre le bon exemple en adoptant un comportement exemplaire.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

ACCOMPAGNATEUR DU CLUB ?
Sans accompagnateur, pas de match…
Sans match, pas de football !

Fiche Mission

Je suis
Responsable Buvette du Club

Ma disponibilité : ≈ 5 heures par mois*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : diplomate, rigoureux et dynamique **+ + +**
J'aime : être au contact des licenciés et de l'environnement « foot » **+ + +**
Je connais : la gestion de la caisse et des stocks, les règlements relatifs à la vente des produits proposés **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

- En prévision des matches, je vérifie les stocks et commande les produits nécessaires (boissons, snacks, etc.) en collaboration avec le trésorier.
- Les jours de match, j'assure l'ouverture de la buvette. Je m'occupe de la vente, je gère la caisse et les flux de clients.
- Je propose des idées pour améliorer la vente et la buvette.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

RESPONSABLE BUVETTE DU CLUB ?
Un rôle incontournable pour les spectateurs et essentiel à la convivialité du club.

Fiche Mission

Je suis
Responsable de l'École de Foot du Club

Ma disponibilité : ≈ 15 heures par mois*
**Information donnée à titre indicatif*

Je suis : connaisseur de l'activité grâce à ma pratique ou mon activité d'éducateur **+ + +**
J'aime : transmettre ma passion pour le foot, coordonner les équipes **+ + +**
Je connais : la vie du club, les éducateurs, les joueurs **+ +**

Mon soutien aux activités du club :

Côté terrain

Je définis l'organisation technique de l'école de foot en accord avec les éducateurs et veille à sa bonne application lors des entraînements et des matchs.

Je définis l'état d'esprit de l'École de Foot : respect des règlements, fair-play entre les joueurs, mission éducative, esprit sportif.

Je coordonne les éducateurs dans chaque catégorie pour assurer un encadrement formé et compétent.

J'organise des réunions techniques pour compléter la formation des éducateurs et faire le point sur l'évolution des joueurs.

J'organise des stages pendant les vacances scolaires.

J'organise et anime la réunion de début de saison avec les parents pour l'École de Football.

Cette liste est non exhaustive, le bénévole pouvant être amené à conduire d'autres tâches au sein du club.

RESPONSABLE DE L'ÉCOLE DE FOOT DU CLUB ?
Un rôle fondamental alliant connaissances techniques, management d'équipes et désir de transmettre les valeurs du club.

Faîtes connaître les besoins du club !

Après avoir recensé les besoins et rédigé les « fiches missions », **il est essentiel de communiquer sur l'aide dont le club a besoin**.

Profitez des temps forts qui rythment la saison sportive pour organiser des événements qui permettront de communiquer sur ces besoins :

Distribuer les fiches

« Participez à la vie du club ! » et « le planning des petites tâches » dès l'inscription des licenciés.
(Voir partie « Autres informations pratiques » en page 46 et en page 47)

Organiser une réunion d'information avant la rentrée

Convier les licenciés du club et leur entourage (parents, familles) pour :

- permettre aux familles/parents de se rencontrer lors d'un moment convivial ;
- présenter le club et les actualités de la nouvelle saison ;
- présenter les membres actifs du club, le rôle et les missions accomplies par chacun ;
- expliquer les besoins du club en matière de bénévolat :
  - distribuez la fiche « Participez à la vie du club ! »,
  - mettez en avant la diversité des missions qu'un bénévole peut accomplir en s'appuyant sur les « fiches missions »,
  - présentez et faites intervenir des bénévoles actifs et dynamiques au sein du club (description de leurs tâches, retours d'expérience, apports, etc).

Organiser une Journée Portes Ouvertes en début de saison

Peu d'enfants et de parents connaissent le fonctionnement d'un club de football : souvent, leur vision se limite au terrain. Ils n'ont pas toujours conscience du travail d'équipe nécessaire pour faire fonctionner un club et de l'importance des bénévoles.

Ouvrir le club le temps d'une journée permettra de faire passer des messages concrets : sur la manière dont chacun peut contribuer, sur la possibilité de s'investir à son niveau/selon son occupation, sur la nécessité de participer à la vie du club pour veiller à son bon fonctionnement.

La Journée pourra être rythmée par des séances d'informations, des ateliers de découverte, des témoignages de bénévoles, des animations mobilisant les parents…

Développer une animation à l'occasion de la Journée Internationale du Bénévolat

Le 5 décembre de chaque année a lieu la Journée Internationale du Bénévolat dont l'objectif est d'attirer l'attention sur le travail formidable accompli partout dans le monde par des bénévoles. En France, de nombreuses initiatives émanant de tout type d'association mettent en lumière l'action des bénévoles. **Le club peut légitimement s'associer à cette Journée pour prendre la parole en mettant en lumière ses bénévoles, en leur rendant hommage et en faisant connaître ses besoins.**

Rappeler l'importance cruciale des bénévoles lors de la Fête annuelle du Club

Moment convivial par excellence, la fête annuelle du club permet de réunir un maximum de personnes. C'est l'occasion parfaite pour impliquer les licenciés et leur entourage dans l'organisation de cet événement autour de tâches simples et ponctuelles, puis capitaliser sur cette première expérience en développant leur implication à la suite de l'événement.

Valoriser les bénévoles à l'occasion des matchs

De même, chaque match est une bonne opportunité de remercier les bénévoles qui ont permis de rendre cet événement possible (responsable buvette, accompagnateurs, responsables sportifs, etc.) et de rappeler l'absolue nécessité de la participation de chacun pour le bon fonctionnement du club.

Exploiter toute l'année les médias du Club

Un tiers de la population française dit ne jamais s'être engagée bénévolement car l'occasion ne s'est jamais présentée…
À l'image de ce que font les associations caritatives, le club peut s'appuyer sur ses différents médias pour faire passer l'information :

- en début de saison, par un encart sur le site internet, dans le journal du Club ;
- à chaque besoin précis, par un statut Facebook ou un « tweet » appelant à l'engagement de nouveaux bénévoles.

Accueillir et intégrer les nouveaux bénévoles

Un bénévole qui est disposé à s'investir dans le club doit être bien accueilli.

C'est un événement à anticiper et à bien gérer pour faciliter son intégration au sein de l'équipe, le placer dans les meilleures dispositions possibles et veiller à la bonne cohésion de l'équipe.

Le club et les bénévoles ont des motivations et attentes qu'il est important de mettre en adéquation pour que la relation soit bénéfique pour les deux parties. Il est essentiel pour les bénévoles potentiels de découvrir l'environnement du club, d'exprimer leurs attentes et envies et de ressentir un climat convivial lors de leur intégration. Il s'agit pour les clubs de football de bien présenter leur fonctionnement et leur projet, être à l'écoute des nouveaux arrivants et donner une image positive de leur structure.

Plusieurs actions peuvent être menées pour faciliter l'accueil et l'intégration des nouveaux bénévoles :

Préparer l'arrivée du nouveau bénévole

L'objectif est de créer les meilleures conditions de convivialité et d'échange avant sa venue :

- prévenir le nouvel arrivant de la date, de l'heure et du déroulement de son accueil ;
- préparer la Charte du bénévole (modèle disponible dans la partie « Autres informations pratiques », page 52) ;
- désigner un « référent » ou « parrain » du nouveau bénévole qui l'accompagnera les premiers temps et répondra à ses questions ;
- créer une adresse e-mail dédiée si besoin ;
- prévenir les membres de l'équipe de son arrivée (date et heure).

Accueillir et intégrer le bénévole

L'objectif est de mettre le bénévole à l'aise, de lui faire découvrir le club et son organisation :

- organiser un rassemblement pour présenter chaque membre de l'équipe (rencontre, échanges informels, présentation des missions de chacun, etc.) et, le cas échéant, du « référent » ;
- prévoir une visite des locaux (club house, terrains, vestiaires, …) ;
- être à l'écoute des motivations du nouvel arrivant et expliquer de manière précise les missions et attentes à son égard (présence dans le club, relations avec l'équipe/les licenciés/…, investissement personnel, responsabilités) ;
- transmettre les informations pratiques relatives à la vie au sein du club : salles de repos, horaires de chacun, ouverture/fermeture des locaux, etc.
- faire signer la Charte du Bénévole (modèle disponible dans la partie « Autres informations pratiques », page 52) ;
- remettre :
  - le(s) document(s) de présentation du Club et autres documents utiles (calendrier, contacts, règlement intérieur, documents de communication du club…) ;
  - les éventuels goodies ou équipements du club ;
- présenter les différents médias du club : journal, newsletter, site internet, Facebook, Twitter, ...
- intégrer le nouveau venu dans l'organigramme du club (et en formaliser un pour ceux qui n'en ont pas).

Quelques bonnes idées pour impliquer de nouveaux publics dans la vie de votre club

2/ Impliquer les jeunes adhérents dans la vie du Club

Sensibiliser les jeunes licenciés au fonctionnement du club : présentation des instances du club, de son histoire, des équipes impliquées, éducateurs et bénévoles, distribution de la fiche « Le lexique du club amateur » (document accessible sur l'extranet du site www.fondactiondufootball.com).

Engager les plus jeunes sur des tâches simples mais essentielles au bon fonctionnement du club, en s'appuyant sur la fiche « Le planning des petites tâches » (document accessible sur l'extranet du site www.fondactiondufootball.com).

Proposer aux plus de 16 ans de **participer aux Assemblées Générales du Club.**

Identifier des missions que certains jeunes adhérents pourraient assurer. **Proposer par exemple l'animation du site et des réseaux sociaux du club à un adhérent qui maîtrise et s'intéresse à ces outils de communication.**

1/ Initier des actions pour impliquer davantage les femmes

Solliciter son district pour mettre en place l'Opération « Mesdames, franchissez la barrière »
Dans le cadre de son plan de développement de féminisation, la FFF souhaite inciter toutes les femmes qui sont autour des terrains à franchir le pas et à entrer dans les clubs, en y jouant des rôles déterminants. Pour ouvrir les portes des clubs, la FFF a initié l'opération « Mesdames franchissez la barrière », proposant des formations au public féminin. Cette initiative, déclinée dans chaque département, vise à développer le nombre de femmes impliquées dans le football et les accompagner dans leur prise de fonctions.

Pour en savoir plus : http://www.fff.fr/actualites/699-545554-mesdames-franchissez-la-barriere

Communiquer sur la variété des missions qui peuvent être prises en charge : du rôle de référent éducatif (mise en place du programme éducatif fédéral qui se substitue à « Respect Touts Terrains ») à celui de responsable communication.

Le lexique du club
de football amateur

A comme

Une Association est la réunion de plusieurs personnes ayant un but, un intérêt commun. En janvier 2006, il existait en France plus d'un million d'associations, dont environ 30 000 ayant pour activité le football. Elles sont constituées en majorité de bénévoles.

C'est à l'occasion de l'Assemblée générale qu'est dressé le bilan de la saison et que sont fixés les objectifs de l'association. On y élit également le comité directeur et son président. C'est un moment essentiel de la vie d'un club auquel il est important de participer, chacun pouvant y exprimer son avis.

B comme

Le Bénévole exerce une activité non rétribuée au sein d'une association. Dans un club de foot, les bénévoles peuvent être dirigeants, encadrants d'équipes, accompagnateurs ou encore éducateurs. Les bénévoles sont la pierre angulaire du club : sans eux, le club aurait du mal à fonctionner !

E comme

Les missions de l'Entraîneur/Éducateur sont multiples : il est chargé de préparer et d'animer les séances d'entraînement, de composer l'équipe qui jouera le match et d'organiser la vie de son groupe (déplacements, gestion des conflits). Il participe évidemment à l'éducation citoyenne de ses joueurs par les valeurs qu'il transmet.

P comme

Pour vivre, un club a besoin de l'implication d'un grand nombre de personnes, de manière régulière. Les Parents se mobilisent généralement dans l'accompagnement des joueurs lors des déplacements et contribuent à faire de la vie de l'équipe un moment agréable et constructif.

Pour vivre, permettre les déplacements, un club doit organiser des événements. En tant que licencié, on se doit, dans la mesure du possible, de Participer à la vie du club. C'est aussi l'occasion de donner un état d'esprit à son club et d'apprécier les bienfaits du travail en équipe et de l'aventure humaine.

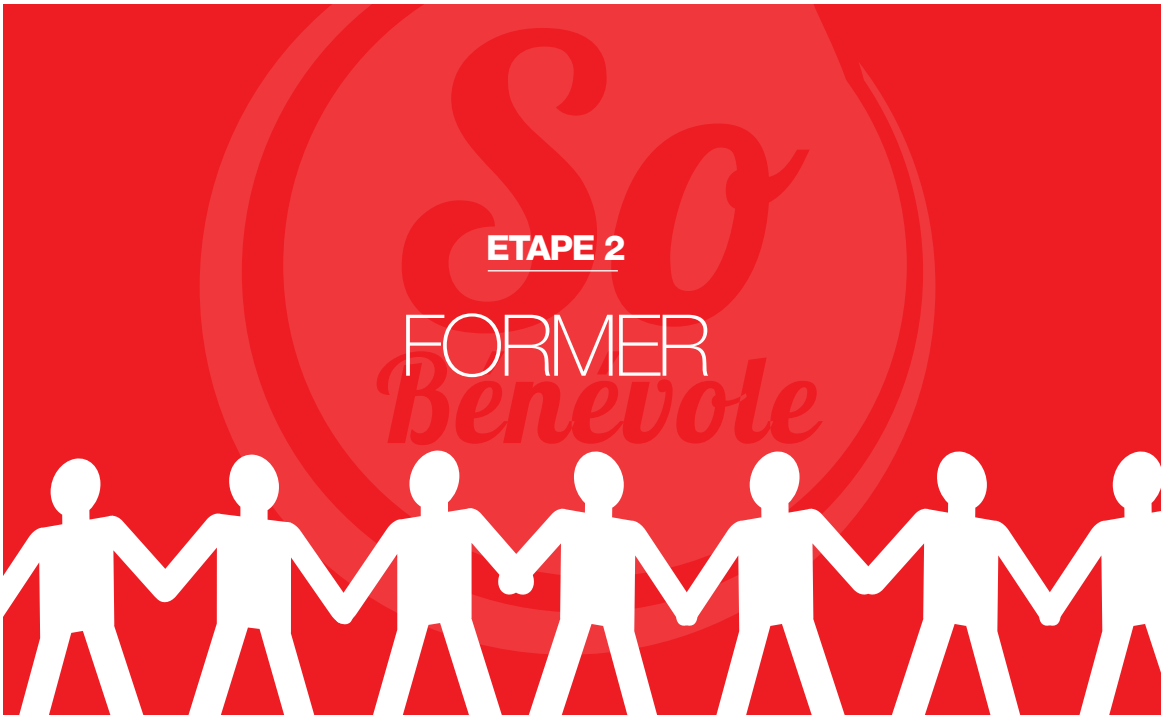

ETAPE 2

FORMER

Former ses bénévoles est indispensable pour qu'ils puissent accomplir au mieux les missions qui leur sont confiées.

La formation peut permettre aux bénévoles d'acquérir de nouvelles compétences et de valoriser ainsi leur engagement.

2.2

FONDACTION DU FOOTBALL

La Motivation

Quelques formations existantes

Plusieurs formations destinées aux bénévoles sont proposées par l'Institut de Formation du Football (IFF) et les ligues. Elles se déroulent au sein des ligues régionales et des Districts ou au siège de la FFF. D'autres formations peuvent être organisées sur demande en fonction des besoins et des attentes du club.

Quelques exemples de formations (liste non exhaustive) :

« UN CLUB, UN PROJET » (2 journées)

- Connaître l'environnement du club.
- Définir le projet du club et ses valeurs.
- Identifier les rôles, statuts et fonctions des différents acteurs du club.
- Appréhender les bases de la méthodologie de projet.
- Participer à la vie du club.
- Proposer des actions de développement et de promotion de l'activité.
- Participer à la communication interne et externe.
- Assurer le suivi et l'évaluation des actions.

« LES CLÉS DE LA FONCTION EMPLOYEUR » (2 journées)

- Connaître les principales obligations liées à la fonction d'employeur.
- Connaître et partager le cadre légal et conventionnel du football.
- Connaître les formalités à accomplir préalablement à l'embauche d'un salarié.
- S'approprier les outils de management des ressources humaines : recrutement, contrat de travail, aménagement du temps de travail, développement des compétences et formation, rémunération, sanction, dialogue social, communication interne.

« LES BASES DE LA GESTION FINANCIÈRE D'UN CLUB » (1 journée)

- Être capable de maîtriser les principes de base d'une gestion financière d'un club.
- Comprendre les enjeux de tenir une comptabilité.
- Savoir reconnaître les documents comptables et les utiliser.
- Connaître les types de financements publics et privés d'un club.
- Rédiger un dossier de demande de subvention.

« CONCEVOIR LE PROJET D'UN CLUB ET LE FAIRE FINANCER » (1 journée)

- Savoir poser les caractéristiques d'un projet de club.
- Maîtriser les caractéristiques des financeurs publics et privés.
- Connaître les différents dispositifs de financement de projets associatifs.
- Savoir valoriser son projet auprès des partenaires du club.

« CERTIFICAT DE FORMATION À LA GESTION ASSOCIATIVE » (5 journées)

- Maîtriser l'environnement, le fonctionnement, et l'évolution d'une association.
- Formaliser, conduire, et développer le projet de développement d'un club.
- Connaître les engagements de responsabilité des dirigeants et de l'association.
- Contribuer à la structuration d'un club.
- Construire et suivre un budget.
- Savoir communiquer ses idées et celles de son association.
- Entretenir des relations avec les partenaires de l'association.
- Equiper le club d'outils indispensables à sa bonne gestion.

« PRÉPARER ET RÉUSSIR SES RÉUNIONS » (1 journée)

- Préparation et animation d'une réunion ou d'une commission.
- Structurer, hiérarchiser ses idées, mettre en valeur des informations clés.
- Améliorer sa communication orale, mener et organiser une réunion, une commission, une assemblée générale.
- Savoir rédiger un compte-rendu ou un procès-verbal de réunion (commission, AG, …) simple et clair.

Retrouvez toutes les informations sur le site Internet de la FFF ou directement auprès de votre ligue régionale.

Financement des formations pour les bénévoles

Un bénévole d'un club peut prétendre au financement d'une formation, déterminé notamment par sa fonction au sein du club et le statut de ce dernier.
En effet, les dispositifs de financements existants sont différents selon que le club est ou non employeur.

Si le club est employeur :

Il cotise au fonds de la formation professionnelle continue et verse ses cotisations à un Organisme Paritaire Collecteur Agréé (OPCA) et à UNIFORMATION.
Ce versement ouvre au club la possibilité de financer des frais liés à la formation de ses salariés mais **également de ses dirigeants bénévoles**.
Le dirigeant bénévole doit être un élu du bureau de l'association, du conseil d'administration ou doit détenir un mandat pour une fonction particulière. Ne sont donc pas concernés : les éducateurs sportifs, accompagnateurs bénévoles,…

Deux dispositifs existent :

Le plan de formation : à demander auprès de l'OPCA du club

Seule condition : la formation doit être en lien avec les fonctions de dirigeant-bénévole (sont exclues les formations sportives car elles ne sont pas en lien direct avec les responsabilités du dirigeant-bénévole).

Le Congé individuel de formation (CIF) : à demander auprès d'UNIFORMATION

L'objectif de ce CIF est de permettre au dirigeant bénévole de développer, compléter, renouveler les compétences qui lui sont nécessaires pour exercer ses fonctions de gestion et d'encadrement de l'association sportive. **Conditions :** Justifier d'une activité salariée hors club sur une période de 24 mois (en CDI ou en CDD). La formation doit durer au minimum 14h et se dérouler en tout ou partie sur le temps de travail.

Si le club n'est pas employeur

Le bénévole ne peut bénéficier du financement sur les fonds de la formation professionnelle continue du club. Néanmoins, s'il est salarié, il **peut via son employeur** demander à bénéficier d'une formation en lien avec son activité bénévole (sur accord de celui-ci). **Le Congé individuel de formation (CIF)** peut également permettre au bénévole de s'ouvrir plus largement à la culture ou à la vie sociale et à l'exercice des responsabilités associatives bénévoles.
Enfin, la FFF a créé en 2012 un fonds d'aide à la formation prolongé en 2014 dans le cadre de l'appel à projets Horizon Bleu 2016, qui peut participer au financement du projet de formation. Ce fonds est géré par la Ligue du Football Amateur et finance des projets variés (formation de dirigeants : gestion, développement, formation d'éducateurs…).

Pour plus d'informations sur l'aide FFF à la formation, contactez Thomas Seillé : thomas.seille@fff.fr

Dirigeant d'un club et employeur à ce titre

Pour faire face à sa croissance, un club peut être amené à se renforcer en recrutant. Or, la création d'un emploi au sein d'un club a une incidence directe sur son développement et son organisation : définition des missions, exercice de la fonction employeur, poids financier, nouvelles relations entre les acteurs salariés/bénévoles, etc.

Cette fiche a pour objectif d'apporter des éléments d'informations au dirigeant-bénévole en voie de devenir employeur.

1 - L'emploi : un moyen au service du projet

L'emploi ne doit pas être une fin en soi mais bien le résultat d'une réflexion dont le point de départ est le projet du club et les besoins identifiés pour le mettre en œuvre.

2 - L'évaluation du besoin en ressources humaines

Une fois le projet du club défini, il est nécessaire de s'interroger sur sa faisabilité en prenant en compte les ressources existantes :

- **lister les missions** actuellement confiées aux membres du club (bénévole ou salarié) et **les actions** à mettre en œuvre pour développer le projet du club ;
- **recenser les compétences** nécessaires à ces acteurs pour mener à bien ces missions ;
- **calculer le temps** (nombre d'heures ou de jours) nécessaire pour que les missions soient réalisées dans les délais souhaités.

La décision de créer un emploi peut être motivée par différentes raisons : pour alléger la charge des bénévoles actuels, pour réaliser des missions jusqu'à présent non assurées faute de moyens humains, ou encore développer de nouveaux projets pour le club.

3 - La prise en compte de la dimension financière

Pour financer un emploi, plusieurs sources peuvent être exploitées, en fonction de la nature des missions qu'il englobe :

- **Identifier des financements adaptés :** différentes sources de financements pourraient être mobilisées en fonction de la nature de l'activité proposée comme des financements publics, des ressources propres (adhésion, recettes d'activités, prestations) ou encore des partenariats privés adaptés.
- **Favoriser une recherche de financements diversifiés :** il est important que la mise en œuvre d'une action ne soit pas dépendante d'une seule source de financement. En effet, le financement unique d'une action peut fortement fragiliser la poursuite de cette dernière le jour où son financement principal n'est plus assuré.
- **Recourir aux dispositifs publics d'aide à l'emploi pour obtenir un coup de pouce au démarrage :** pour cela, il est nécessaire d'être attentif aux objectifs visés par ces dispositifs et de faire coïncider le besoin en emploi (types de mission, exigences en matière de compétence, volume d'activités, etc.) avec le type d'aide et ses caractéristiques (plus de détails sur ces dispositifs en page 39).

Pour plus d'informations, consulter le « vademecum de la création d'emploi » élaboré par le Centre National d'Appui et de Ressources du sport (CNAR). Il propose notamment un outil d'autodiagnostic donnant un premier aperçu de la faisabilité de création d'emploi au sein de votre organisation : http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Outils/un_emploi_pour_quoi.pdf

Dispositifs publics d'aide à l'emploi

Les dispositifs publics d'aide à l'emploi ont des objectifs visés clairement définis qui doivent être étudiés avec attention. Certains visent à rechercher l'insertion sociale ou professionnelle de publics. D'autres visent d'avantage à structurer et développer le club, permettant à l'association de mieux se structurer.

Cette fiche présente deux dispositifs référents : l'emploi d'avenir et le service civique.

	Emploi d'avenir	Service civique
Objectif du dispositif	Faciliter l'insertion professionnelle et la qualification des jeunes sans emploi, peu ou pas qualifiés et rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi.	Permettre au jeune volontaire de s'engager dans des actions citoyennes, en se rendant disponible et utile pour la société par la mise en œuvre d'actions reconnues et valorisées par les structures.
Personnes concernées	Les jeunes de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les travailleurs handicapés) sans diplôme ou titulaires uniquement d'un diplôme titre à finalité professionnelle de niveau V (niveau CAP/BEP) et totalisant au moins six mois de recherche d'emploi au cours des 12 derniers mois.	Les jeunes de 16 à 25 ans, de nationalité française ou justifiant d'un an de résidence en France pour les jeunes originaires de l'extérieur de l'Union Européenne, quel que soit leur niveau d'étude, de formation ou de qualification.
Type de mission	Pour un club de football, 3 principales missions : les missions liées à l'animation sportive et de loisirs ; des missions support ; des missions périphériques (prévention, médiation ou sensibilisation).	Trois axes prioritaires ont été identifiés par le CNOSF : les dimensions "sport santé", "sociale et solidaire du sport", et "développement durable et environnemental".
Type de contrat	• CDI ou CDD • Durée de contrat minimum de 12 mois renouvelables dans la limite d'une durée de 36 mois • Temps plein (sauf conditions exceptionnelles)	Durée continue de 6 à 12 mois maximum (ne peut être fractionnable)
Type d'aide	• Aide financière pour l'employeur : 75% du taux horaire brut du SMIC pour le secteur non marchand • Accompagnement du jeune, avec un suivi personnalisé professionnel et le cas échéant social	• Aide financière de l'État : indemnisation mensuelle (456,70€ net, non imposable), couverture sociale (387€ par mois), droit à la retraite • Accompagnement par un tutorat • Note : indemnisation complémentaire de 103,90€ par mois à verser par le club

Pour plus d'informations sur les autres dispositifs d'aides publics, téléchargez le tableau comparatif des principaux dispositifs nationaux d'aide à l'emploi accessibles aux associations sportives, réalisé par le Centre National d'Appui et de Ressources du sport (CNAR) : http://cnar-sport.franceolympique.com/cnar/fichiers/File/Fiches_dispositifs_daide_a_lemploi/20121203_cnar_fiche_emploi_tableau_recap_dispositif.pdf

Quelques bonnes idées

1/ Mutualiser les formations avec des clubs voisins

2/ Proposer à ses jeunes de suivre le module de formation "Jeunes Dirigeants" développé par le Comité National Olympique et Sportif Français via les CROS, CDOS, CTOS

Depuis 2002, le CNOSF s'est tout particulièrement penché sur la question de la formation des "jeunes dirigeants", créant notamment une Commission spécifique en 2005. Des sessions de formation sont proposées par les CROS, CDOS et CTOS du territoire et permettent à des jeunes de 16-25 ans de découvrir les rouages de la vie associative, l'organisation du sport en France, la méthodologie de projet, la responsabilité des dirigeants…

ETAPE 3

VALORISER ET ANIMER

Si un bénévole s'engage librement sans attendre de retour,
il peut néanmoins légitimement souhaiter valoriser l'expérience acquise
et bénéficier d'un minimum de mise en valeur se traduisant par
une reconnaissance du club, des licenciés et de leur entourage.

Il convient par conséquent d'animer
tout au long de l'année l'équipe bénévole.

2.3

FONDACTION DU FOOTBALL

Faire valoir l'expérience des bénévoles au sein de votre association grâce à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Bénévoles, la VAE peut vous concerner !

"Des compétences et des savoir-faire acquis dans l'exercice d'une activité bénévole ont été développés, il est possible aujourd'hui de faire reconnaître cette expérience associative, au même titre que l'expérience salariée à travers la validation des acquis de l'expérience."

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir, autrement que par la formation et après évaluation par un jury, une certification qui peut être un diplôme (BPJEPS, diplôme d'État ou diplôme universitaire), un titre ou un certificat de qualification professionnelle correspondant à une qualification pour :

- retrouver un emploi, envisager une évolution ou une reconversion professionnelle ;
- reprendre des études sans prérequis, ou suivre une formation raccourcie ;
- bénéficier à titre personnel et professionnel d'une reconnaissance officielle.

Conditions de la VAE

En fonction du diplôme visé, il faut justifier d'un nombre d'année d'expérience et d'heures (à temps plein ou partiel, de manière continue ou non, éventuellement sous différents statuts : salarié, bénévole, etc.) en rapport direct avec la certification visée.

Attention : la VAE est une procédure réglementée, qui nécessite une démarche volontaire et un réel investissement personnel.

Pour constituer un dossier de VAE recevable, il faut compter un temps de travail personnel d'une durée estimée d'une demi-journée par semaine sur une période de 4 à 6 mois environ.

Les grandes étapes de la VAE

Définir le projet → **Se renseigner** → **Être recevable** → **Préparer la validation** → **Passer l'évaluation finale**

Site utile : www.vae.gouv.fr

Cf. Loi de Modernisation sociale du 17 janvier 2002 « La VAE prend en compte les compétences professionnelles acquises dans l'exercice d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport direct avec le contenu du diplôme visé »

Des outils pour favoriser des compétences bénévoles

Le “Passeport Bénévole”

Créé en 2007 par France Bénévolat, le « Passeport Bénévole » est un outil qui permet la reconnaissance de l’expérience et la valorisation des compétences bénévoles.

Il s’agit d’un livret personnel qui permet à chaque bénévole :

- de consigner chacune des missions qu’il a réalisées, quels que soient l’association et son domaine d’activité ;
- d’identifier et de valoriser les compétences acquises à travers ces missions.

Le « Passeport Bénévole » est une ressource pour le bénévole qui souhaite mobiliser ses expériences à des fins professionnelles. Il peut être utile lors d’un bilan de compétences, d’une recherche d’emploi, pour accéder à une formation ou encore pour la validation des acquis de l’expérience.

Le « Passeport Bénévole » intègre une aide pour identifier les compétences sollicitées lors des activités bénévoles en s’appuyant sur le “Portefeuille de Compétences” développé par le ministère en charge de la Vie Associative.

Le “Portefeuille de Compétences”

Disponible sur le site www.associations.gouv.fr, le « Portefeuille de compétences » est un outil à destination des bénévoles dont l’objectif est de les aider « à identifier, formuler et rédiger les compétences » qu’ils ont développées au cours de leur(s) expérience(s) bénévole(s).

Cet outil doit leur permettre de valoriser et faire reconnaître leur engagement bénévole dans leur parcours étudiant ou dans le cadre d’une recherche d’emploi.

Le “Carnet de vie du bénévole”

Le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) a créé un outil spécifique intitulé le « Carnet de vie du bénévole ». Il s’agit d’un dispositif numérique permettant de recenser ses expériences bénévoles et d’en capitaliser les acquis à travers de grands volets que le bénévole remplit sur Internet : identité, titres, associations, formations associatives, savoir-faire, attestations de fonction.

L’engagement bénévole permet à chacun d’acquérir des compétences complémentaires à celles développées au cours des études ou du parcours professionnel. Ce savoir-faire peut trouver son application dans la vie active.
Conçu pour devenir une passerelle entre vies professionnelle et bénévole, le carnet de vie est notamment utile dans le cadre de la Validation des Acquis de l’Expérience (VAE) et permet de mieux cerner les besoins d’accompagnement et de formation.

Quelques bonnes idées : valoriser l'engagement des bénévoles

Par définition, les bénévoles s'engagent librement et gratuitement. Ils ne bénéficient d'aucune contrepartie en dehors de la reconnaissance du club et de la société. Il est donc essentiel de porter une attention particulière aux moyens de les remercier pour leur engagement au sein du club.

Voici quelques idées à mettre en œuvre en fonction des moyens disponibles.

1/ Donner de la visibilité aux bénévoles du club

- Afficher un trombinoscope de l'équipe bénévole dans l'enceinte du club
- Offrir un t-shirt « Bénévole » aux équipes : si le budget le permet ou si l'un des partenaires du club peut prendre en charge les coûts de production, offrir à chaque bénévole un t-shirt aux couleurs du club. Ce type de dotation est à la fois une manière de remercier chacun pour son engagement et un moyen pour les visiteurs et les parents d'identifier aisément les bénévoles lors des manifestations et événements organisés par le club.

2/ Développer les événements conviviaux

- Exemple : organiser un match entre l'équipe des bénévoles du club et des joueurs ou parents de joueurs.

3/ Fournir aux bénévoles les moyens de valoriser leur expérience

- Délivrer une attestation de fonction bénévole (cf. modèle CNOSF téléchargeable sur l'extranet réservé aux clubs-pilotes sur www.fondaCtiondufootball.com).

Les actions fédérales de valorisation existantes

Des actions ayant pour objectif de mettre en valeur le travail accompli par les bénévoles du football sont mises en œuvre par la Fédération Française de Football et par les Ligues et Districts.

1 - La Journée Nationale des Bénévoles

Chaque année depuis 1997, la Journée Nationale des Bénévoles permet de rassembler près d'un millier de bénévoles venus de tous les Districts et de toutes les Ligues le jour de la Finale de la Coupe de France. C'est un rendez-vous unique, destiné à encourager et valoriser le travail des bénévoles des clubs, districts et ligues de toute la France.

2 - Le Bénévole du Mois

L'opération « Bénévole du mois » a été lancée par la FFF en Janvier 2014. Les Ligues et Districts sont invités à désigner chaque mois un ou plusieurs bénévoles dont l'action au quotidien pour le football amateur sera mise en lumière. Plus de 553 bénévoles ont ainsi déjà été mis en avant ; cette opération sera renouvelée chaque saison.

Pour en savoir plus : http://www.fff.fr/actualites/139199-551259-le-benevole-du-mois-cest-parti-

AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES

Sont réunis dans cette partie des informations pratiques et des modèles d'outils permettant de répondre à diverses questions qui peuvent se poser dans l'animation quotidienne du club.

Cette liste n'est pas exhaustive ! Le FondaCtion du Football a pour objectif de l'enrichir en fonction des besoins remontés par les clubs-pilotes.

Des modèles personnalisables sont téléchargeables depuis le site internet du FondaCtion du Football (www.fondaCtiondufootball.com).

3

FONDACTION DU FOOTBALL

Le planning des petites tâches
(quelques exemples)

1. **Je suis responsable de la propreté du terrain :** je vérifie qu'aucun déchet (bouteilles, emballages) ne traîne sur ou aux abords du terrain à la fin de l'entraînement ou du match.

2. **Je suis responsable du matériel :** je m'occupe d'apporter le matériel du local jusqu'au terrain avant l'entraînement et de le ranger après (2 joueurs peuvent s'en charger).

3. **Je suis responsable de la propreté des locaux et des vestiaires :** je vérifie qu'aucun déchet ne traîne dans le vestiaire. Si des affaires sont oubliées par mes coéquipiers, je me charge de les confier à mon éducateur.

4. **Je suis responsable « vert » :** je vérifie que les lumières sont bien éteintes et les robinets bien fermés quand tout le monde a quitté le vestiaire : je pense donc à sortir en dernier du vestiaire.

5. **Je suis responsable de prévenir les secours** ou un adulte du club si un de mes coéquipiers se blesse, afin que mon éducateur puisse rester à ses côtés.

6. **Je suis responsable de l'accueil des adversaires le jour du match :** je leur indique notamment où se trouve leur vestiaire. Je peux compter sur le soutien de mon capitaine dans cette mission.

7. **Je suis responsable de la diffusion de la fiche hebdomadaire donnée par la Fondation du Football :** je la distribue à mes coéquipiers ou je me charge de l'afficher sur le panneau.

Participez à la vie du club !

Partagez la passion de votre enfant en consacrant si vous le pouvez un peu de votre temps libre à la vie du club.

Merci de bien vouloir remplir cette fiche.

Monsieur/Madame (Nom – Prénom) .....

Représentant de l'enfant (Nom – Prénom) .....

Profession.....

Téléphone fixe .....GSM .....

Adresse E-mail : .....@ .....

Je serais prêt à m'investir sur des fonctions du type :

☐ Encadrement jeunes ☐ Tâches administratives ☐ Direction

☐ Comptabilité-finances ☐ Marketing - commercial - communication

☐ Actions pédagogiques et/ou sociales

☐ Autres fonctions :.....

Je pourrais me rendre disponible .....heures par semaine/mois

De préférence : ☐ en fin de journée ☐ le week-end ☐ occasionnellement ☐ à tout moment

Je dispose d'un véhicule :

☐ Oui ☐ Non

Si oui, accepteriez-vous d'accompagner des enfants lors des matches à l'extérieur du club ?

☐ Oui ☐ Non

Si oui, de combien de places disposez-vous (hors conducteur) ? ►..... places

Les dispositifs territoriaux existants

De multiples dispositifs (au niveau local, territorial ou national) permettent d'informer les associations, faciliter leur action et renforcer leur rôle dans la vie sociale, économique, culturelle et sportive.

Le dispositif local d'accompagnement (DLA)

Créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, **le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) appuie les structures développant des activités et services d'utilité sociale créateurs d'emplois, dans leur démarche de consolidation économique et de développement** (associations loi 1901, structures coopératives, structures d'insertion par l'activité économique).

Il s'adresse plus particulièrement aux structures :

- qui ont la volonté de consolider leurs activités, de pérenniser leurs emplois,
- qui ont identifié des difficultés et nécessitent un appui professionnel externe,
- qui s'interrogent sur leur stratégie de développement de leurs activités.

Le DLA permet à une structure de bénéficier d'un diagnostic partagé de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui. Si la structure accepte les préconisations qui découlent de ce diagnostic, le chargé de mission DLA élabore avec elle et met en place un plan d'accompagnement, qui comprend une ou plusieurs actions d'appui sous forme d'ingénieries individuelles ou collectives, financées par le DLA et réalisées par des prestataires. Il assure un suivi du plan d'accompagnement et mesure son impact sur le développement des activités et des emplois.

Dans chaque département, une ou plusieurs structures assurent la fonction de DLA autour des étapes suivantes :

Accueil

Temps d'échange et d'information pour notamment déterminer la pertinence d'une intervention DLA.

Diagnostic partagé

Réalisation, avec la structure, d'un diagnostic de sa situation, de sa capacité de consolidation économique et de ses besoins d'appui.

Accompagnement

Mise en œuvre d'un accompagnement de la structure sous la forme d'une ou plusieurs missions de conseils (individuelles ou collectives) réalisées par des prestataires et financées par le DLA.

Suivi

Suivi du plan d'accompagnement par le DLA qui en mesure son impact sur le développement des activités et des emplois.

L'Avise (http://www.avise.org/annuaire-des-dispositifs/dispositif-local-daccompagnement) assure l'animation du dispositif au niveau national aux côtés des pilotes nationaux (Etat-DGEFP, Caisse des Dépôts, Le Mouvement associatif). *Accédez à la carte de France des DLA : http://www.avise.org/dla*

Les interlocuteurs départementaux

Le Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA)

Le Délégué Départemental à la Vie Associative (DDVA) coordonne l'action des services déconcentrés de l'État pour **assurer une meilleure information des associations, simplifier les procédures et clarifier les relations.**

Le rôle du DDVA :

- Il anime le développement de la vie associative autour de projets associatifs, en facilitant l'engagement bénévole et la prise de responsabilités civiques, en particulier des femmes et des jeunes.
- Il favorise la professionnalisation et le développement des compétences associatives en mobilisant les politiques et les financements publics.
- Il est l'interlocuteur des responsables associatifs dans le département pour faciliter la concertation et la consultation.
- Il développe des relations partenariales et évaluées entre l'État et le monde associatif.

La Mission d'Accueil et d'Information des Associations (MAIA)

La MAIA est placée sous la responsabilité du Délégué Départemental à la Vie Associative. Elle est constituée d'un réseau de lieux-ressources pour les associations, au sein des services de l'État.

L'objectif est d'identifier les dispositifs d'accueil et d'information de ces derniers et de simplifier les relations avec les associations. La MAIA coordonne les fonctions d'accueil, diffuse les informations, assure le suivi de la formation des agents de l'État ainsi que la liaison avec les responsables associatifs et les collectivités territoriales.

Les Centres de Ressources et d'Information des Bénévoles (CRIB)

Les CRIB viennent en appui aux bénévoles et aux associations en les aidant dans les tâches de gestion administrative auxquelles ils sont quotidiennement confrontés, en facilitant leur accès aux informations, en les accompagnant dans toutes les démarches administratives, comptables ou juridiques et ce, en vue de dégager le temps nécessaire à la conduite du projet associatif. Le dispositif est particulièrement destiné aux associations qui ne disposent pas de personnel qualifié en interne pour assurer toutes ces tâches.

Pour avoir la liste des CRIB et autres structures d'accueil dans votre département, vous pouvez vous adresser au délégué départemental à la vie associative : www.associations.gouv.fr rubrique « les acteurs près de chez vous ».

Les frais engagés dans le cadre d'une mission bénévole : Défiscalisation ou remboursement

Deux possibilités s'offrent aux bénévoles ayant engagé des frais, sous réserve que le club accepte le remboursement des frais.

Défiscalisation des frais engagés par les bénévoles (et non remboursés)

Une association ne rembourse pas toujours ses bénévoles pour les dépenses que ceux-ci effectuent dans le cadre des activités de l'association. **Les parts non remboursées des dépenses peuvent ouvrir droit à réduction d'impôt pour les membres bénévoles les ayant supportées, si elles sont portées sur leur déclaration de revenus, au même titre que les dons sous forme financière.**

Sont concernés les membres bénévoles de l'association participant à son animation et à son fonctionnement, sans contrepartie ni aucune rémunération.

Justification des dépenses : ouvrent droit à réduction d'impôt à hauteur de leur montant, les dépenses engagées strictement en vue de la réalisation des activités ou des projets de l'association et dûment justifiées (billets de train, factures d'achat de biens ou de services, notes d'essence ou de péages, etc.). L'association conserve les justificatifs.

Renonciation au remboursement et reçu fiscal : le bénévole doit renoncer expressément au remboursement des dépenses engagées pour le compte de l'association par mention manuscrite sur les justificatifs telle que «je soussigné (nom, prénom) renonce au remboursement des dépenses démontrées par les pièces ci-jointes pour un montant de x € ». L'association délivre ensuite un reçu au membre reprenant le montant, conforme à un modèle fixé réglementairement et accessible à l'adresse suivante :
http://www.impots.gouv.fr/portal/deploiement/p1/fichedescriptiveformulaire_5952/fichedescriptiveformulaire_5952.pdf.

Taux de réduction : La réduction d'impôt est égale à 66% du montant déclaré des frais non remboursés.

Remboursement des frais

Si le club l'autorise, les bénévoles peuvent se faire rembourser selon les modalités et conditions habituelles de l'association. Attention, dans ce cas il n'y a pas de défiscalisation possible !

1 - **Le bénévole remplit une fiche des frais** supportés dans le cadre de son activité bénévole. S'il s'agit de frais de déplacement, il faut préciser la date, les lieux de départ et d'arrivée, l'objet du voyage, le nombre de kilomètres parcourus. Tous les frais liés à ce déplacement (essence, parking) doivent figurer sur cette fiche et être accompagnés **des factures ou justificatifs correspondants.**

2 - Les bénévoles et l'association se mettent d'accord sur les modalités de remboursement (prix du repas, montant de l'indemnité kilométrique). Le **barème de défraiement** peut être celui publié chaque année par l'administration fiscale pour la déduction des frais réels des salariés par exemple, ou celui spécifique à l'abandon des frais engagés par les bénévoles des associations.

3 - L'association rembourse le bénévole.

Barème fiscal de remboursement des frais kilométriques publié au bulletin officiel des impôts (BOI) 2014 (voiture)*.			
Puissance fiscale	**jusqu'à 5 000 km**	**de 5 001 à 20 000 km**	**au-delà de 20 000 km**
3 cv et moins	d x 0,408	(d x 0,244) + 820	d x 0,285
4 cv	d x 0,491	(d x 0,276) + 1 077	d x 0,330
5 cv	d x 0,540	(d x 0,303) + 1 182	d x 0,362
6 cv	d x 0,565	(d x 0,318) + 1 238	d x 0,380
7 cv	d x 0,592	(d x 0,335) + 1 282	d x 0,399

d : distance parcourue à titre professionnel/bénévole exprimée en km.
** Consultez chaque année l'évolution du barème sur www.bofip.impots.gouv.fr*

Le chèque-repas du bénévole

Attention, la mise en place du chèque-repas n'est pas obligatoire et systématique ; l'association doit avoir convenu du principe de délivrance de chèques-repas du bénévole en assemblée générale et doit tenir à jour la liste des bénéficiaires !

Si le club a adhéré aux principes, les chèques-repas du bénévole épargnent aux associations la charge de travail administratif associée au remboursement des frais de restauration engagés par leurs bénévoles. Ils évitent aux bénévoles les avances de frais.

Le chèque-repas ne peut être utilisé que par le bénévole à qui l'association l'a remis (le nom du bénévole figure sur le chèque). Le bénévolat de la personne doit être régulier et son attache avec l'association doit être durable.

L'association doit contacter un des émetteurs agréés afin que celui-ci lui fournisse des « chèques-repas du bénévole » : du montant souhaité, en faisant figurer le nom de l'association et ceux des bénévoles concernés.

Le montant maximal d'un chèque-repas du bénévole est de 6 € (entièrement financé par l'association).

Charte d'information
du bénévole

À télécharger et à adapter depuis le site du FondaCtion du Football (www.fondaCtiondufootball.com)

L'exemple de charte du bénévole ci-dessous rappelle les droits et devoirs du club et du bénévole.

Idée : afficher cette charte dans le club, la remettre et la faire signer par chaque bénévole du club !

Au sein d'une équipe, d'un club, d'un district, d'une ligue, vous faites désormais partie des 400 000 bénévoles qui font vivre au quotidien le football amateur. Cette charte vise à donner du sens à l'engagement réciproque qui vous lie au club de _____, et à tout le football français.

S'engager comme bénévole au sein du club, ce que cela signifie :

Le bénévole est une personne qui souhaite s'investir spontanément et librement dans l'organisation du club afin de participer à son bon fonctionnement, autour d'actions qui profitent au club et à l'ensemble de ses adhérents. Le bénévole reconnaît et accepte qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une rémunération du fait de son implication.

Le club s'engage à :

- tenir informé le bénévole de ses objectifs, de son fonctionnement, de son actualité et de ses besoins ;
- préciser les missions et actions à accomplir pour aider à son fonctionnement ;
- organiser des animations spécifiques pour son équipe de bénévoles et participer aux animations organisées au niveau national ;
- valoriser l'implication de chaque bénévole du club auprès de tout organisme de son choix ;
- souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques d'accident (accident subi ou causé par le bénévole) ;
- mettre en place et maintenir les meilleures conditions pour l'accomplissement des missions assurées par les bénévoles ;
- prendre en charge les frais de déplacement et de repas des bénévoles ;
- remettre au bénévole une tenue et du matériel sportif pour réaliser ses missions ;

Le bénévole s'engage à :

- être le porte-parole des valeurs sociales et éducatives du football et du club ;
- veiller, dans chacune de ses missions, à respecter les valeurs du club et son projet ;
- participer aux différentes sessions d'informations qui seront organisées par le club ;
- respecter les règlements et procédures du club qui seront remis lors des sessions d'information/formation ainsi que les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur du club ;
- être responsable et assidu dans l'accomplissement des missions qu'il aura choisi d'assurer ;
- informer le Président du club en cas de renoncement à son engagement ou en cas d'indisponibilité.

Le club et le bénévole s'engagent ensemble à :

définir clairement les missions et actions à accomplir et le temps consacré en fonction des disponibilités du bénévole.

Environnement

Le club s'est engagé dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale. Il apportera à l'équipe de bénévoles les informations nécessaires pour adopter des comportements responsables et respectueux de l'environnement et lui permettre d'informer et d'orienter au mieux les publics (joueurs, familles, etc.). Le bénévole s'engage à adopter ces conduites et à les partager.

Programme Volontaires EURO 2016

Le programme « Volontaires EURO 2016 » qui sera déployé à l'occasion de l'EURO 2016 de football constituera pour chaque licencié et bénévole du football français une opportunité unique de s'impliquer dans un événement exceptionnel et mobilisateur.

Ce programme donnera l'occasion aux amateurs du ballon rond de découvrir les coulisses d'un événement sportif international, de vivre au cœur de la compétition, d'être au contact de spectateurs venus de toute l'Europe et de faire rayonner les valeurs du football français.

Le Programme Volontaires EURO 2016 en bref

- **6000 volontaires** (estimation) présents dans les **10 sites** en France pour l'Euro 2016 (Bordeaux, Lens, Lille, Lyon, Marseille, Nice, Paris, Saint-Denis, Saint-Étienne, Toulouse).

- **Présents dans tous les secteurs : Logistique, Média, Accréditation, Transport, Hospitalités, Compétition, Cérémonies, Accueil et services aux populations, …**

- **Les Volontaires** (tout âge, toute CSP, toute origine géographique, sportif/non-sportif, footballeurs/non-footballeurs, homme/femme, missions pour les personnes en situation de handicap) :
  - 18 ans et plus, disponibles sur tous les matches, motivés.
  - Prise en charge des formations, uniformes, accréditations, repas, assurance.
  - Participation aux actions de remerciements (journée de lancement, soirées de remerciements).
  - Réunis au sein des centres des volontaires.
  - Délivrance d'un diplôme à la fin de l'événement.

- **Planning de lancement du programme Volontaires EURO 2016**
  - **Septembre 2014 :** tournée des Ligues
  - **Juin 2015 :** lancement du programme volontaires (enregistrement des candidatures et événements de recrutement sur sites)
  - **Avril-Mai 2016 :** formation des volontaires et activation des premiers volontaires
  - **Juin/Juillet 2016 :** activation des Volontaires EURO 2016

- **Pour toute information :** volontaires@volontaires2016.fr

Programme Volontaires EURO 2016

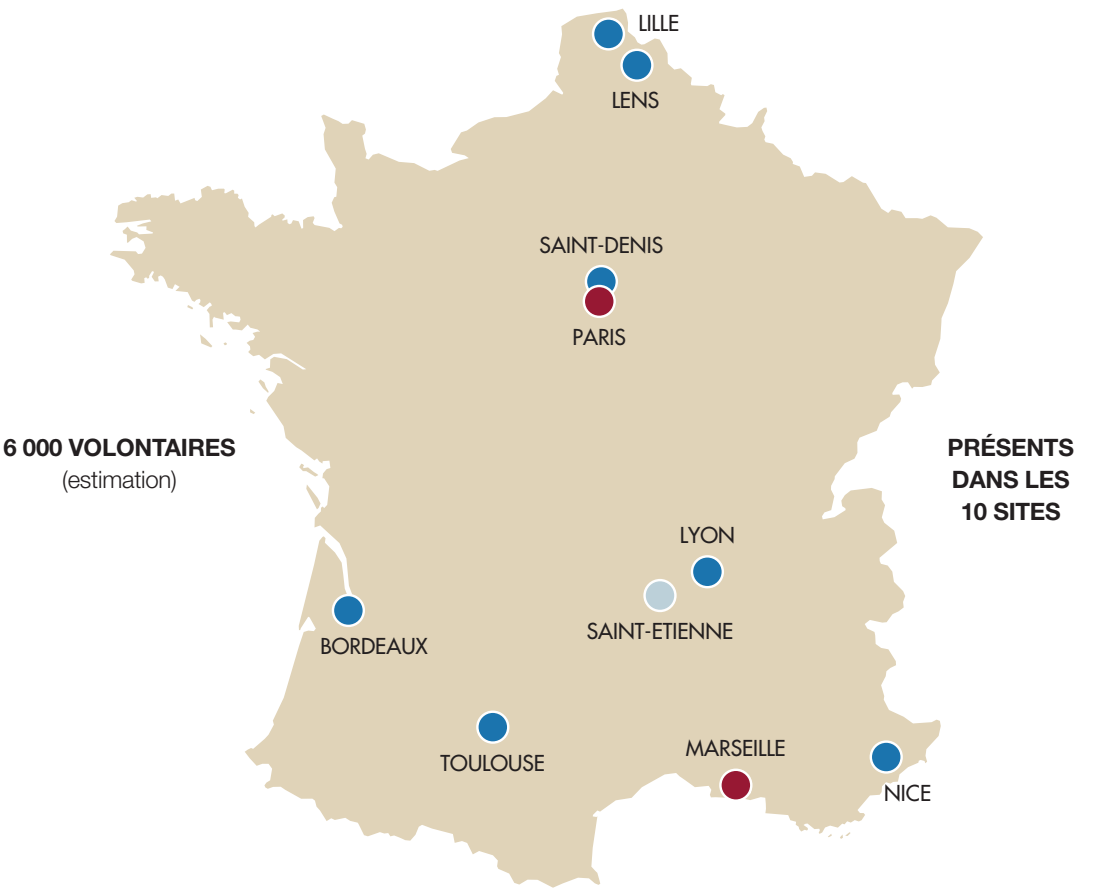

L'EURO 2016, une opportunité pour les clubs de football du territoire français de proposer à leurs bénévoles de s'engager dans le programme Volontaires EURO 2016 en leur communiquant les informations utiles (calendrier de recrutement des Volontaires, contacts).

APPEL À CANDIDATURES « INITIATIVE BÉNÉVOLE »
Ouvert aux clubs participant au programme « SO BÉNÉVOLE »

Dans le cadre du lancement du programme d'actions « So Bénévole », le FondaCtion du Football lancera fin 2014 un appel à candidatures visant à recenser les bonnes pratiques en matière de bénévolat dans les clubs de football amateurs. Les clubs-pilotes du FondaCtion du Football seront invités à faire connaître leurs initiatives et bonnes idées en matière d'accueil, de formation et/ou de valorisation de leur équipe bénévole.

PRÉSENTATION DU FondaCtion du Football

4

FONDACTION DU FOOTBALL

Le FondaCtion du Football, fonds de dotation du football français, s'est substitué le 1er juillet 2014 à l'Association de Préfiguration de la Fondation du Football (APFF). Cette nouvelle structure juridique inscrit son action dans le prolongement du travail accompli par l'APFF depuis 2008 en matière d'innovation sociale dans le football et propose de nouveaux programmes d'action dont l'objectif est d'accompagner les clubs amateurs dans leur développement et de répondre à leurs interrogations par la mise à disposition d'outils pertinents, efficaces, et au plus près du terrain.

Enjeux

- utiliser le football comme un levier éducatif ;
- mettre au premier plan les valeurs fondamentales du football : la Passion, le Respect, l'Engagement, la Tolérance et la Solidarité (PRETS) ;
- encourager la recherche sur l'innovation sociale dans le football ;
- aider les clubs à structurer un véritable projet de vie au-delà du projet sportif et encourager la diffusion à grande échelle des bonnes pratiques identifiées au sein des clubs.

Principales missions et actions

Le FondaCtion du Football oeuvre en complémentarité avec les instances du football français (FFF, UCPF, LFP et UNFP) et est le véhicule privilégié des actions RSE développées dans le football, notamment à travers :

- un rôle de Laboratoire (le Lab) qui identifie, conçoit, teste et évalue des programmes d'actions en matière d'innovation sociale. Pour ce faire, le FondaCtion du Football active un réseau représentatif de 250 clubs-pilotes, amateurs et professionnels ;
- l'organisation d'appels à candidature à destination du monde du football ("Trophées Philippe Séguin du FondaCtion du Football") pour détecter, valoriser et promouvoir des actions locales méconnues ou sous-estimées ;
- la réalisation d'études (dont le "Panorama sociétal") et l'animation d'un lieu neutre d'échanges et de réflexion permettant une prise de parole libre et non partisane sur les sujets liant football et société ;
- l'intégration à l'écosystème associatif et caritatif en développant des opérations événementielles/caritatives auprès du grand public et en cherchant à donner de la cohérence aux nombreuses initiatives existantes.

FONDACTION DU FOOTBALL

87 boulevard de Grenelle - 75738 Paris cedex 15
Téléphone : 01 44 31 74 67

www.fondaCtiondufootball.com

Vous désirez être accompagnés et soutenus dans ces différentes démarches ?

Vous éprouvez des difficultés à recruter des bénévoles ?

Votre club a besoin de plus bénévoles pour mieux vivre ou pour grandir ?

Vous souhaitez que les personnes qui s'engagent à vos côtés puissent être mieux valorisées ?

So Bénévole

Création : éditions